

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 29.02.2024
Convocation faite
Le 15.02.2024

**Délibération
N°2024-02-019**

**Bilan de la programmation
2023 du Pacte Territorial
de Relance et de Transition
Ecologique (PTRTE)
et approbation de la
programmation PTRTE 2024
de la Communauté de
Communes
(annexes)**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 21 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le mercredi vingt et un février à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE (à partir du point n° 2024-02-020), Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART (à partir du point n°2024-02-019), MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2024-02-018), M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), M^{mes} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Magali CAPLET (pouvoir à M. André ESCOBAR), M. Bernard DEFORGE (jusqu'au point n°2024-02-019), M^{mes} Isabelle BODART (jusqu'au point n°2024-02-018), Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M. Jean GUION (pouvoir à M^{me} Evelyne LAHAYE), M^{mes} Laure BARBE, Laëtitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE (jusqu'au point n° 2024-02-017).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la délibération n°2021-11-191 du 17 novembre 2021, approuvant le PTRTE en sa partie socle et le tableau récapitulatif des actions,

Considérant que la Communauté de Communes en 2021 a signé un Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) avec l'Etat et la région Grand Est en associant le Conseil Départemental des Ardennes pour une durée de de 6 ans,

Considérant que le PTRTE est un document évolution, qui s'adapte au contexte économique et social.

Considérant que de nouveaux projets peuvent être inscrits dans ce cadre lors de réunions annuelles du Comité des Financeurs.

Vu le courrier de la Préfecture des Ardennes le 7 octobre 202, incitait les intercommunalités à intégrer à la programmation annuelle du PTRTE les projets communaux dits « structurants » et ayant un lien avec le PTRTE,

Vu la délibération n° 2022-09-156 du 19 septembre 2022, approuvant le principe d'intégrer des projets communaux au PTRTE était acté,

Considérant que le bilan établi pour l'année 2023 permet de constater qu'à l'inverse de l'année 2022, aucun projet n'a été subventionné au titre de la DSIL, en particulier la DSIL PTRTE. Dans le cadre des autres fonds d'aide de l'Etat, deux projets ont été subventionnés au titre de la DETR, deux par le FNADT et deux par le Fonds Vert,

Considérant qu'une majorité de projets sont lancés ou sont en voie de l'être en 2024.

Vu les projets présentant un niveau de subventionnement important dont le projet de démolition du bâtiment 3 niveaux « Ardenity » en est un exemple (DETR, Fonds Vert et Région Grand Est 2023),

Considérant que la Communauté de Communes a établi une programmation de projets pour l'année 2024 sur la base de celle présentée l'année précédente et des actions prévues pour cette année, tout particulièrement les opérations pour lesquelles une demande de subvention au titre de la DETR / DSIL a été déposée,

Considérant qu'il fallait demander aux communes de transmettre tous les projets d'importance pour intégration à la programmation 2024,

Considérant que ces projets seront présentés et de les promouvoir au Comité des Financeurs dont la prochaine réunion est fixée au 20 mars 2024,

Vu le courrier envoyé à plusieurs communes le 24 novembre 2023, demandant d'envoyer la liste de leurs projets,

Considérant que la majorité d'entre eux s'intègrent aux objectifs du PTRTE que ce soit dans la liste des actions initiales ou complétée à la suite de la délibération n°2023-02-024 du 28 février 2023 validant les nouvelles fiches actions,

Considérant que cette programmation est un outil de planification, n'impliquant pas une réalisation impérative des projets au cours de l'année.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le bilan de programmation de l'année 2023 du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) annexé,

- * **approuve** la programmation des actions pour l'année 2024 au titre du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) annexée,
- * **donne délégation** au Président pour finaliser par la mise à jour de données présentées dans cette programmation avant présentation au Comité des Financeurs.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a vertical stroke, enclosed within a large, hand-drawn oval.